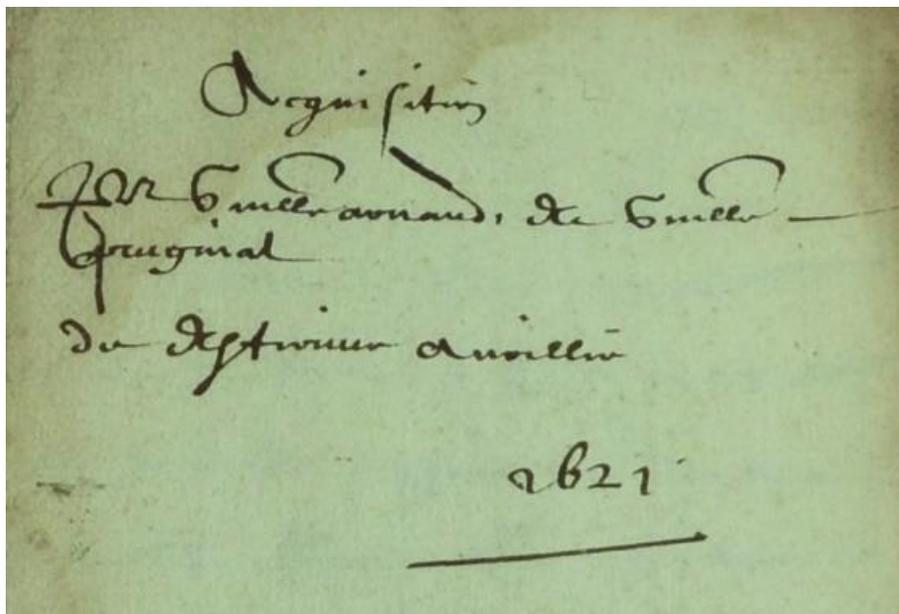


Actes notariés

Aubière

Acquisitions de 1621 à 1625



Acquisitio
per Guille Arnaud, de Guille
Prugnial
de Estienne Aureille
1621

*Acquisition par Guillaume Arnaud et Guillaume Prugnial
d'Estienne Aureille*

Acquisitions ou Ventes de 1621 à 1625

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *acquisitions ou ventes* qui ont été passées par des Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant les années 1621 à 1625.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

Vous lirez avec intérêt « Quartiers et Maisons » sur ce blogue

1621-02-06_Acquisition par Anna Dufresne de Jehan Recollène

Acquisition du 6 février 1621. Jehan Recollène, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à honnête femme Anna Dufresne, veuve de feu Pierre Bezot, vivant marchand de Clermont, et Gaspard Bezot son fils, aussi marchand audit Clermont, une maison consistant en deux chambres et autres aises et appartenances quelconques, située dans la ville de Clermont et au quartier de Saint-Pierre sine de la chapelle Saint-Barthélemy, qui jouxte la grange de Me Robert Guillaume de par sa femme de jour, une rue commune de nuit, une autre rue ou passage à bout de midi, et la maison de ... [en blanc] du côté de bize d'autre partie, au cens ancien et accoutumé dû au Chapitre de Clermont, et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de deux cents livres tournois, que les acquéreurs ont promis de payer savoir la somme de soixante livres tournois à la fête de Notre-Dame de Septembre prochain [8 septembre], quatre-vingt livres d'hui en un an prochain, et les soixante livres restantes faisant l'entière somme des deux cents livres dans les deux ans prochains. Et la rente des deux cents livres tournois, chaque année à la foire des Provisions, à raison de douze deniers par livre, montant la somme de dix livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de vénérable personne Mre François Noellet, curé dudit lieu soussigné avec lesdits acquéreurs, et Andrieu Pécou dudit Aubière, qui n'a su signer, ni le vendeur aussi, le 6^{ème} jour de février 1621 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 36 – A.D. 63).

1621-03-28_Acquisition par Catherine Bourcheix de Jacmet Thévenon

Acquisition du 28 mars 1621. Jacmet Thévenon, laboureur d'Aubière, et Pierre Thévenon son fils, ont vendu à Catherine Bourcheix, femme à Michel Bouschet, du lieu de Romagnat, une chalme de cinq quartonnées, située dans la justice de Montrognon et au terroir de Rigoullet, jouxte le chemin commun de midi, la terre d'Annet Coignat de bize et jour, et la terre d'Anthoine Corot d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de six livres tournois...

Fait à Aubière, en la maison du notaire soussigné, en présence de Pierre Bourcheix dudit lieu soussigné, et Chatard Mallet fils à Blaise dudit lieu, qui n'a su signer ni les vendeurs aussi, le 28^{ème} jour de mars 1621 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 36 – A.D. 63).

1621-05-29_Acquisition par Jehan Mailhot d'Anthoine Esclany

Acquisition du 18 mai 1621. M^e Anthoine Esclany, de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^{re} Jehan Mailhot, prêtre, curé d'Heumes-l'Eglise, résidant à Clermont, un verger planté de certains petits arbres francs, situé dans la justice d'Aubière et au terroir des Horts de

1621-05-29_Acquisition par Jehan Mailhot de Jacques Samoël

Acquisition du 29 mai 1621. Vénérable personne M^{re} Jacques Samoël, chanoine en l'église cathédrale de Clermont, a vendu à M^{re} Jehan Mailhot, curé de l'église paroissiale d'Heumes-L'Eglise, demeurant à Clermont, et à Blaise Mailhot son frère, habitant de la paroisse d'Heumes, ci-présents :

- ♦ Une maison, cuvage, pressoir, grange et étable, le tout joignant ensemble, avec leurs appartenances quelconques, situés dans ce lieu d'Aubière et au quartier de la place Fouchier, juxte la rue commune de jour, le fossé du château d'Aubière de bize et traverse, la maison de Pierre Martin par sa femme de midi, et les maisons de Pierre Dégironde et Anthoine Aubeny par leurs femmes, une ruelle entre deux de nuit d'autre partie ;
- ♦ Plus une vigne de quatre œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Badde, juxte la vigne de Jacmet Thévenon de midi, la vigne d'Estienne Thévenon de nuit, la vigne de M^e Victor Montorier, avocat à Montferrand, de bize, et la vigne de ... [en blanc] de jour d'autre partie.

Lesdits héritages sus vendus aux cens et charges et quitte d'arrérages jusque hui. Lesquels héritages ledit vendeur a naguère retiré par droit de retrait lignager¹ des biens de feu M^e Anthoine Samoël son père, et ce de M^e Anthoine Gasquet adjudicateur d'iceux ; pour pouvoir auquel retrait lignager lesdits Mailhot lui auraient prêté la somme de six cent vingt livres, faisant le sort principal et les loyaux côtés payés et remboursés audit Gasquet, ainsi qu'il appert plus amplement par l'obligation et reconnaissance que ledit Samoël vendeur leur en aurait consenti pardevant Anthoine Crozat, le 7^{ème} jour de novembre 1719.

Cette présente vente faite moyennant la somme de huit cents livres tournois, de laquelle somme lesdits Mailhot ont retenu envers eux du consentement dudit vendeur la somme de six cents vingt livres tournois, en payement et solde de semblable somme en laquelle ledit vendeur leur est redevable par la susdite obligation... Plus ont retenu la somme de soixante-quinze livres qu'ils auraient payée au nom dudit Samoël audit Barthélemy Bourlin, fermier de la seigneurie d'Aubière, pour le droit de lots et ventes de l'acquisition par lui faite desdits héritages, outre les susdits loyaux coûts ; plus la somme de trente livres tournois pour la part et portion des frais des ... sur les biens dudit défunt Samoël, que ledit Gasquet était tenu de payer... Toutes lesdites sommes revenant à la somme de sept cent vingt-cinq livres, et les soixante-quinze livres restantes et faisant le prix entier de la présente vente... Témoins : Honorable homme M^e Paul Galoubye, procureur au siège présidial d'Auvergne à Clermont, et M^e Annet Samoël, commis greffier à Clermont, soussignés, avec les parties (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 36 - A.D. 63).

1621-07-14_Acquisition par Anthoine Dégironde de Michel Dégironde

Acquisition du 14 juillet 1621. Michel Dégironde, laboureur d'Aubière, a vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, un petit ort d'une coupée, avec un poirier planté dedans, situé hors le lieu d'Aubière et au quartier de las Treilhas, juxte le jardin et vigerie des acquéreurs de trois parties, et le courtill d'Anthoine Esclany d'autre partie, au cens accoutumé dû à Mr d'Aubière, et seront tenus lesdits acquéreurs de payer et acquitter les arrérages. Cette vente faite moyennant le prix et somme de vingt livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Ligier Chabosy, sergent soussigné, de Jehan Cougourdan dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi le 14^{ème} juillet 1621 avant midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 36 - A.D. 63).

¹ - *Droit de retrait lignager* : Le retrait lignager est un droit civil coutumier permettant aux membres d'un lignage (au sens des membres de la famille élargie) de retirer, c'est-à-dire de reprendre un bien héritable (immeuble, appelé « héritage ») qui fait l'objet d'une vente au membre d'un autre lignage en remboursant à l'acquéreur le prix d'achat de celui-ci. Un héritage comprenait maisons, rentes foncières et autres droits réels ; exclus étaient l'usufruit, les offices, les rentes constituées et les meubles (ou acquêts).

1621-07-28_Acquisition par Michel Dégironde de Pierre Dégironde

Acquisition du 28 juillet 1621. Pierre Dégironde, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde dudit lieu, une terre de trois quartellées, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, jouxte la terre de Guillaume Gioux par sa femme de jour, le viol commun de midi, la terre des hoirs de Pierre Roddier de nuit, et la vigne de M^{re} François Noellet, et terre de Michel Mazen de bize d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de cent quinze livres tournois...

Fait à Aubière, en la maison dudit notaire, en présence de Ligier Chabosy, sergent soussigné, et Jehan Cougourdant dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi, le 28^{ème} jour de juillet 1621 avant midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 36 - A.D. 63).

1621-09-05_Acquisition par Guillaume Arnaud d'Estienne Aureilhe

Acquisition du 5 septembre 1621. Estienne Aureilhe, laboureur d'Aubière, a vendu à Guillaume Arnaud et Guillaume Prugnat dudit lieu, un jardin à viande, partie entourée de murailles et l'autre de haies avec ses appartenances quelconques, située hors le lieu d'Aubière au quartier de la Quayre, jouxte le courtil et aise de Michel Baille de jour, le courtil de François Thévenon de bize, le jardin des hoirs d'Anthoine Moynade de nuit, et le jardin d'Yzabeau Agier et aise d'Anthoine Jehan de midi d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois...

Fait et passé au lieu d'Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Martin Bourcheix dudit Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et M^{re} Jehan Dégironde, prêtre dudit lieu, qui a signé, le 5^{ème} jour de septembre 1621 avant midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 36 - A.D. 63).

1621-09-29_Acquisition par Poncette Vidal de François Dujohanel

Acquisition du 29 septembre 1621. Honorable homme Me François Dujohanel, habitant de ce lieu d'Aubière, a vendu à Poncette Vidal, femme à Robert Rancon fils à Blaize, dudit Aubière, une terre de cinq quartellées, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Faissas, jouxte le chemin commun de midi, la terre de Jacques Martin et François Pérol de jour, la terre de M^{re} François Noellet, curé d'Aubière, et Anthoine Ceberet, chanoine de l'église de Notre(Dame du Port de Clermont de nuit, un chemin du côté de bize d'autre partie ; plus une autre terre dans ladite justice et au terroir du Puy, d'un journal, jouxte la terre de Jehan Mignot par Blanche Feulhade sa femme d'une part, la vigne des hoirs d'Anthoine Meusnier mynard de jour, la terre de Claude Corey par sa femme de bize, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie ; plus une autre terre de dix quartellées, située dans la justice de Montrognon, et au terroir de la Bezou, jouxte le chemin commun d'une part, la terre de Pierre Paye d'autre, la terre de Jehan Jaffard du côté de midi, et la terre de Me Florin Roussel par sa femme d'autre partie ; lesdites terres aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Plus une autre terre d'un journal, située dans ladite justice et terroir de la Plane, jouxte le chemin commun allant à Yssoire de midi, la terre de Me François Gaultier de nuit, la terre de Michel Bouschet par sa femme de jour, et la terre de Jehan Dégironde d'aoust de bize d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente et acquisition faite, du vouloir et consentement desdits Rancon, père et fils, moyennant la somme de deux cents livres tournois, dont la somme de sept vingt livres tournois payée par Dhéry Vidal, père de ladite Poncette achateresse, faisant l'entier paiement de la somme de deux cents livres tournois qu'il lui avait constituée par son contrat de mariage, et les soixante livres restantes par ledit Blaize Rancon pour semblable somme qu'il avait

reçue dudit Vidal père en déduction de ladite constitution de ladite Poncette, ainsi qu'il apparaît par la quittance qui fait suite dudit contrat..

Fait et passé audit Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Me Annet Samoël, commis greffier en l'élection de Clermont soussigné avec ledit vendeur, et Jehan Tailhendier dudit Aubière, qui n'a su signer ni les autres parties aussi, le 29^{ème} jour de septembre 1621 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 36 - A.D. 63).

1622-01-04_Acquisition par George Cohendi d'Anthoine et François Teyras

Acquisition du 4 janvier 1622. Anthoine et François Teyras, frères communs en biens, de ce lieu d'Aubière, ont vendu à George Cohendy dudit Aubière, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Milerondes, juxte la vigne de Michel Pérol de midi, le chemin commun de jour, la vigne de Jacques Martin de bize, et la vigne de Claude Jeuneshommes de nuit, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Michel Vaissas et Guillaume Disseranges dudit lieu, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 4^{ème} jour de janvier 1622 avant midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).



1622-01-09_Acquisition par Jehanne Annet de François Brunet

Acquisition du 9 janvier 1622. François Brunet beau-fils, laboureur de Clermont, et George Annet bayaron son gendre, habitant de Beaumont, ont vendu à Jehanne Annet, veuve de feu Jehan Longchambon, de ce lieu d'Aubière, une terre de deux journaux, avec ses arbres, située dans la justice de Montferrand et au terroir de las Planas, juxte la terre du chapitre de l'église cathédrale de Clermont de traverse, la terre de Michel Vaissas d'Aubière de nuit, la terre de Jacqueline Dumolin de jour, et la terre d'Annet Forestier pighat de midi d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques, sauf du demi dixme. Cette vente faite moyennant la somme de quatre-vingt livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence d'honorable homme M^e Anthoine Ferrand, procureur de Clermont, soussigné, et François Ribeyre dudit Aubière, qui n'a su signer ni les parties aussi, le 9^{ème} jour de janvier 1622 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

1622-02-28_Acquisition par Pierre Tourgon de Jacques Vaissas

Acquisition du 28 février 1622. Jacques Vaissas, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Me Pierre Tourgon, maréchal dudit lieu, une vigne et plantade joignant ensemble, le tout de dix œuvres, situées dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Plantadas, jouxte la vigne de Michel Boyer de Romagnat, la chalme dudit vendeur de jour, le chemin commun de midi, les vignes de Claude Bellard et Barthélemy Brun dudit côté de jour encore, la vigerie de Blaize Raiman, Anthoine Dégironde et François Ribeyre de nuit, et le sentier commun et chalme vacante de bize d'autre partie ; plus une maison consistant en deux chambres et cellier étant au-dessous, avec leurs appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la rue commune de midi, la maison dudit acquéreur par lui acquise dudit vendeur de jour, la maison des hoirs de Jacques Tourgon, et la maison commune dudit Aubière, appelée le Saint-Esprit, de nuit, et la maison de Jehan Eyraud de bize d'autre partie ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trois cents livres tournois, en laquelle il est tenu et obligé par huit obligations : l'une d'elles en date du 29^{ème} janvier 1617, reçue par le notaire soussigné ; l'autre du 6^{ème} février audit an, reçue par Sintignat, notaire royal à Montferrand ; l'autre du 18^{ème} janvier 1618, reçue par Crozat ; l'autre du 22^{ème} avril 1619, reçue par le notaire soussigné ; l'autre du 7^{ème} avril 1620, reçue par le notaire soussigné ; l'autre du 11^{ème} mars 1620, reçue par ledit Crozat ; l'autre du 11^{ème} dudit mois 1621, reçue par ledit Crozat ; et l'autre du 14^{ème} mai audit an 1621, reçue par ledit Crozat. Lesquelles obligations par le moyen de la présente vente demeureront soldées et payées, retenues toutefois par ledit acquéreur du consentement dudit vendeur, pour lui servir et s'en faire payer dudit vendeur en cas de s..., trouble et empêchements desdits héritages sus vendus et confinés ; plus a retenu encore ledit acquéreur du vouloir et consentement dudit vendeur la somme de sept vingt-cinq livres tournois pour l'acquitter de semblable somme en laquelle il est tenu et obligé envers plusieurs personnes : à ... [en blanc] de Billom la somme de 20 livres tournois ; à M^e Jehan Février d'Aurillac la somme de 12 livres tournois ; à M^e Giraud Cappellet de Mirefleurs la somme 18 livres tournois ; à Claude Debors, marchand à Clermont la somme de 8 livres tournois ; à Benoid ... [en blanc] de Clermont, la somme de 5 livres 10 sols ; à Victor Tailhandier adjudicateur des biens de feu Jacques Brun la somme de 7 livres 10 sols ; à François Coissat dudit Clermont la somme de 27 livres ; à M^e Andrieu, docteur en médecine à Clermont, la somme de 30 livres tournois ; et à Jehan Thévenon dudit Aubière, la somme de 6 livres. Lesquelles sommes ledit acquéreur a promis et s'est chargé de payer les sus nommés et en acquitter envers ledit vendeur à peine de tous dépens, dommages et intérêts... Témoins : M^e Jehan Denizat [signé : *Jdenysat*], sergent royal à Clermont, soussigné, et Guillaume [Satrou ?] demeurant à Aubière, qui n'a su signer, ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

1622-03-13_Acquisition par Pierre Domas de Jacques Gioux

Acquisition du 13 mars 1622. Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Domas, dudit Aubière, un petit jardin à viande avec ses appartenances, d'une coupée, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Treillias, où ledit acquéreur a déjà édifié une petite cabane, jouxte le chemin commun d'une part, le jardin dudit acquéreur de midi, la chènevière de Blaize Obby de nuit, et le jardin de Martial Barat d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages. Cette vente faite moyennant la somme de huit livres tournois...

Fait et passé à Aubière, en la maison du notaire, en présence d'Anthoine Aubeny fils à feu Pierre, et Charles Chabry, qui n'ont su signer, nie lesdites parties aussi, le 13^{ème} jour de mars 1622 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

1622-04-10_Acquisition par Martin Mascon de Guillaume Arnaud

Acquisition du 10 avril 1622. Guillaume Arnaud, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Martin Mascon, dudit lieu, la moitié d'un jardin à viande, acquise par ledit vendeur de Guillaume Prugnat dudit Aubière, acquise d'Estienne Aureilhe, et depuis divisé et partagé entre eux, situé hors le lieu d'Aubière au quartier du Chaufour, juxte l'autre moitié dudit jardin appartenant audit Prugnat de jour, le jardin de Jacques Couhade de midi, le jardin des hoirs d'Anthoine Moynade de nuit, le jardin de Jehan Rigoullet et François Thévenon de bize, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence d'Anthoine Pignol et Jacques Reymond dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

1622-04-24_Acquisition par Anthoine Beaufort de Jehan Fosson

Acquisition du 24 avril 1622. Jehan Fosson, fils à feu Jacques, laboureur d'Aubière, a vendu à Anthoine Beaufort dudit lieu, la moitié d'un chazal entouré de murailles, à prendre ladite moitié du côté de jour, juxte la maison d'Anthoine Cladière du côté de jour, la rue à bout de côté de bize, l'autre moitié dudit chazal dudit vendeur du côté de nuit, et la maison de Jehan Gioux de midi, quitte de tous cens et charges. Et le portail desdites maison et aise dudit vendeur et se fera la muraille qui fera la séparation dudit chazal entre les parties à commun frais entre eux. Cette vente faite moyennant la somme de vingt livres tournois, que ledit acquéreur promet de payer audit vendeur, la moitié à la fête de Saint-Michel prochaine, et l'autre moitié d'hui en un an le tout prochain an... Témoins : vénérable personne Mre François Noellet, curé dudit lieu soussigné, et Jacques Gioux laisné, qui n'a su signer, ni lesdites parties aussi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

1622-04-25_Acquisition par Bonnet Chastanier de Jehan Mailhot

Acquisition du 25 avril 1622. Vénérable personne messire Jehan Mailhot, curé d'Heumes-l'Eglise, à présent résidant en la ville de Clermont, a vendu à Bonnet Chastanier, de ce lieu d'Aubière, une vigne de quatre œuvres, avec quatre jeunes noyers et autres ses appartenances, faisant deux parcelles, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Badde, l'une d'elles juxte la vigne de François Gioux par sa femme d'une part, la vigne des hoirs d'Anthoine Meusnier mynard d'autre, la vigne de Jehan Eyraud et M^{re} Jehan Dégironde de nuit, et la vigne de Ligier Ribeyre de bize et jour d'autre ; et l'autre parcelle juxte la vigne de Pierre Brolly d'une part, et le vigne de François Pérol par sa femme de nuit et midi d'autre partie, au cens accoutumé. Cette vente faite moyennant la somme de six vingt-deux livres tournois, que ledit acquéreur a promis de payer dans les huit ans prochains venant à compter d'hui, et jusqu'à ce la rente chacun an s'achevant à la fête de St-Martin d'hiver, à raison de douze deniers par livre, revenant à la somme de six livres deux sols tournois, le paiement de laquelle rente échera à ladite fête de St-Martin prochaine...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de M^e François Dujohanel dudit lieu, qui a signé avec ledit Mailhot, et Pierre Martin dudit lieu, qui n'a su signer ni ledit acquéreur aussi, le 25^{ème} jour d'avril 1622 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

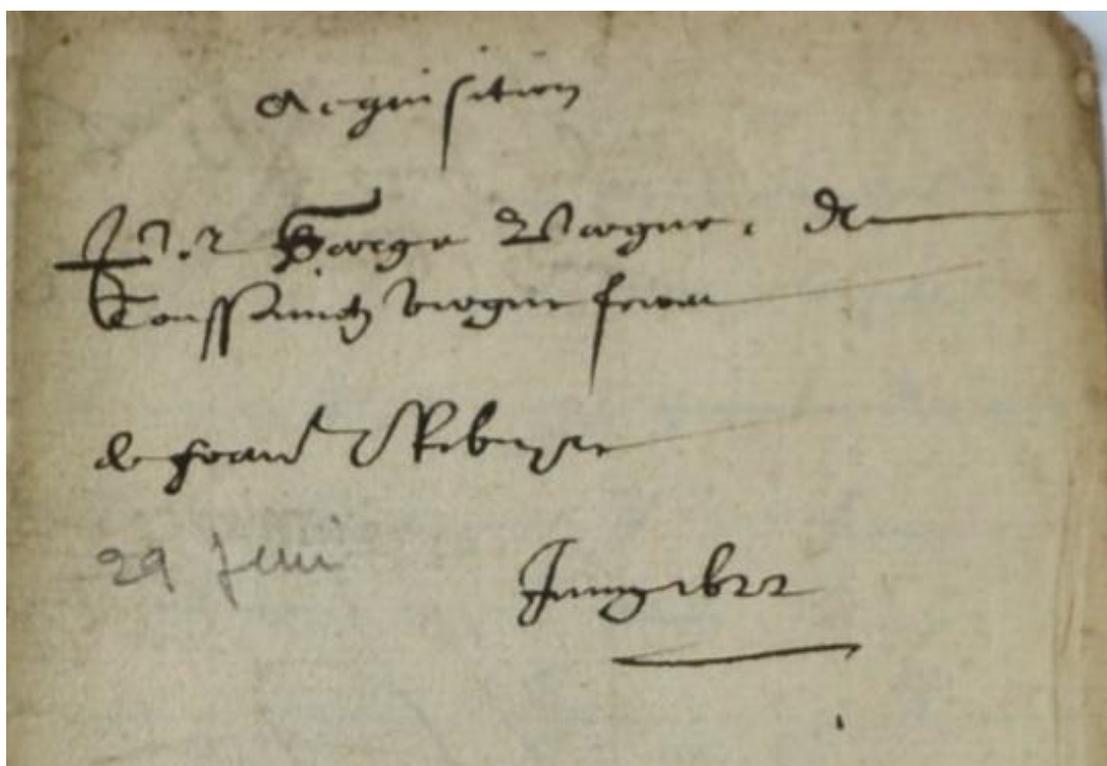
1622-05-18_Acquisition par Pierre Jobert de Michel Huguet

Acquisition du 18 mai 1622. Michel Huguet, laboureur d'Aubière, a vendu à Pierre Jobert, dudit lieu, une vigne presqu'en friches, de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Pedas, jouxte la vigne d'Hugues Dumolin, et la terre du notaire soussigné de midi, la vigne des hoirs d'Anthoine Noulliat d'autre, le chemin commun allant de Clermont à Issoire d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de sept livres dix sols...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Ligier Chabosy, sergent soussigné, et Jacques Girot, hoste dudit lieu, qui n'a su signer ni les parties aussi, le 18^{ème} jour de mai 1622 avant midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

1622-06-29_Acquisition par George Vergne de François Ribeyre

Acquisition du 29 juin 1622. François Ribeyre, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à George et Toussaints Vergne, frères, demeurant en ce lieu d'Aubière, une chambre de la maison dudit Ribeyre, qui fut de Jehan Eyraud, avec son cellier et appartenances quelconques, située dans ce lieu d'Aubière et au quartier de la Place, sive du chasteau, jouxte la maison de Michel Mazen d'une part, une autre chambre dudit vendeur de bize, l'aize de Blaise Tailhandier de midi, et la rue à bout du côté de jour d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et qui se trouveront être dus sur ladite chambre, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de six vingt-cinq livres tournois, laquelle somme lesdits acquéreurs ont promis de payer dans un an prochain... Et sera tenu ledit vendeur de murer la porte de son autre chambre qui est au-devant de celle-ci-dessus vendue, et fera son entrée par son cellier comme elle était auparavant... Témoins : François Morel et Blaise Rancon dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni les parties aussi, et Mre Claude Feulhade, prêtre, qui a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).



Acquisition
de George Vergne & Toussaints Vergne
de François Ribeyre
29 juin
Jugy Ribeyre

1622-10-03_Acquisition par Pierre Tourgon de Michel Verdier

Acquisition du 3 octobre 1622. Joseph Margoutat, fils à Giraud, laboureur de Clermont, en la paroisse de Saint-Genès, en son nom propre et prenant en mains et ayant charge expresse de Michel Verdier, son beau-frère, de la ville de Clermont, auquel il promet de faire et ratifier le présent contrat, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, a vendu à Me Pierre Tourgon, maréchal en ce lieu d'Aubièrre, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du puy sine du Queyrou, jouxte le chemin commun de jour, la vigne de Jacques Reymond de nuit, la vigne de François Thévenon de midi, et la vigne des hoirs de François Planche de bize ; plus une autre vigne dans ladite justice et au terroir de la Badde, de trois œuvres, faisant deux parcelles ou casseaux, jouxte la vigne de la Charité d'Aubièrre d'une part, la vigne de Jacques Gioux fils à feu Guillaume, de nuit, la vigne des hoirs de [Meusnier] mygnard du côté de nuit, la vigne de la Charité dudit Aubière de jour et bize, la cerisaye de Guillaume Pérol d'autre, lecdict commun d'autre partie ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérage jusque hui. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois pour la vigne en premier lieu confinée, et pour l'autre en dernier lieu confinée moyennant la somme de vingt livres tournois ; lesdites deux sommes jointes ensemble revenant à la somme de cinquante livres...

Fait à Aubière maison du notaire soussigné, en présence de Ligier Chabosy, sergent ordinaire audit lieu soussigné, et Anthoine Aubeny laisné dudit Aubière, qui n'a su signe ni les parties aussi, le 3^{ème} jour d'octobre 1622 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 37 - A.D. 63).

Cette acquisition est suivie d'une ratification en date du 5 octobre 1622.

1623-04-02_Acquisition par François Dujohanel de Jehan Bosse jallau

Acquisition du 2 avril 1623. Jehan Bosse jallau, laboureur d'Aubièrre, a vendu à honorable homme M^e François Dujohanel, dudit lieu, une vigne de trois œuvres, de nouveau plantée, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la cime du Puy, jouxte la vigne d'Anthoine Dégironde de bize, la vigne de Paul Dumolin de jour, la vigne de ... [en blanc] de midi, et la vigne dudit vendeur ancienne de nuit d'autre, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de cinquante-quatre livres tournois, que ledit vendeur confesse avoir reçue en bonne monnaie comptant et auparavant ces présentes...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de M^e Benoid Goubellin, maréchal dudit lieu, soussigné [*Goubelin*] avec ledit acquéreur, et François Chavaignat, qui n'a su signer, ni ledit vendeur aussi, le second jour d'avril 1623 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 38 - A.D. 63).

1623-07-25_Acquisition par Anthoine Ceberet de François Dujohanel

Acquisition du 25 juillet 1623. Honorable homme M^e François Dujohanel, habitant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à vénérable et discrète personne M^{re} Anthoine Ceberet, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame du Port de Clermont, héritier universel de feu Anthonia Ceberet sa tante, et femme dudit Dujohanel quand vivait, l'usufruit jouissant et exploitant, qui avait été donné audit Dujohanel par ladite Ceberet sa femme de la moitié de tous ses biens, par son testament et disposition de sa dernière volonté, duquel usufruit ledit Dujohanel s'est départi par ces présentes au profit dudit Ceberet, héritier susdit pour jouie dorénavant desdits biens de ladite défunte, sans que ledit Dujohanel y puisse rien plus prétendre à l'avenir. Cette cession et délaissement faits moyennant la somme de six vingt dix livres tournois, que ledit Ceberet promet de payée dorénavant audit Dujohanel chacun an de portion annuelle durant et pendant le cours de sa vie seulement ; ladite somme de six vingt dix livres tournois de portion annuelle payable chacun an moitié à la fête de Toussaints et l'autre à la fête de Pâques, et pour la premier année, qui échera à la

fête de Toussaints prochaine, ledit Ceberet a payé comptant audit Dujohanel, avant ces présentes, la somme de six vingt dix livres tournois, que ledit Dujohanel a confessé et dont il a quitté ledit Ceberet et les siens en partie et après moyennant les autres paiements à la fête de Pâques de ladite année 1624 prochaine, et les autres en suivant comme il est dit ci-dessus, durant et pendant la vie dudit Dujohanel, et après son décès demeura la portion accordée lors du testament de ladite défunte. Et sera tenu ledit Ceberet de payer les cens et charges qui se trouveront dus sur les biens et succession de ladite défunte...

Fait et passé à Aubière, en la maison du notaire soussigné, en présence d'honorable homme Pierre Beaufort, de Jehan Chancelade, marchand de Montferrand, qui ont signé avec les parties, le 25^{ème} jour de juillet 1623 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 38 - A.D. 63).

1623-11-04_Acquisition par Jehan Recollène de François Jallat

Acquisition du 4 novembre 1623. François Jallat, laboureur d'Aubière, a vendu à Jehan Recollène, habitant dudit lieu, une petite place sans aucune muraille, avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière au quartier de dessous le Four, jouxte la rue commune d'une part, le passage commun entre Jehan Fosson et ledit vendeur d'autre, la maison dudit acquéreur de jour d'autre, et la maison dudit Jehan Fosson, le susdit passage entre deux d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de neuf livres tournois... Témoins : Blaize Romain et Guillaume Pignol dudit lieu, qui n'ont su signer, ni lesdites parties aussi, et Gilbert Aubeny, praticien, a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 38 - A.D. 63).

1624-01-07_Acquisition par Pierre Jobert de Martin Deperes

Acquisition du 7 janvier 1624. Martin Deperes, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Jaubier (sic), laboureur dudit lieu d'Aubière, une chaulme de vigne située dans la justice d'Aubière au terroir du Puy, de quatre œuvres, qui confine la vigne de M^{re} Jehan Mailhot et la chaume de Jehan Chastanier de midi, la vigne de François Ribeyre de nuit, la vigne de Balthazard ..., et la chaume des prêtres de Beaumont de bize, et la vigne d'Agnès Bourcheix de jour, aux cens et charges accoutumés. La présente vente faite moyennant la somme de six livres tournois...

Fait audit Aubière, maison du notaire, avant midi, le 7^{ème} jour de janvier 1624, en présence d'Anthoine Aubeny l'aîné, laboureur audit lieu d'Aubière, qui ni les parties n'ont su signer, et Me Clément Albost, notaire royal au lieu de Lempdes a signé (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 - A.D. 63).

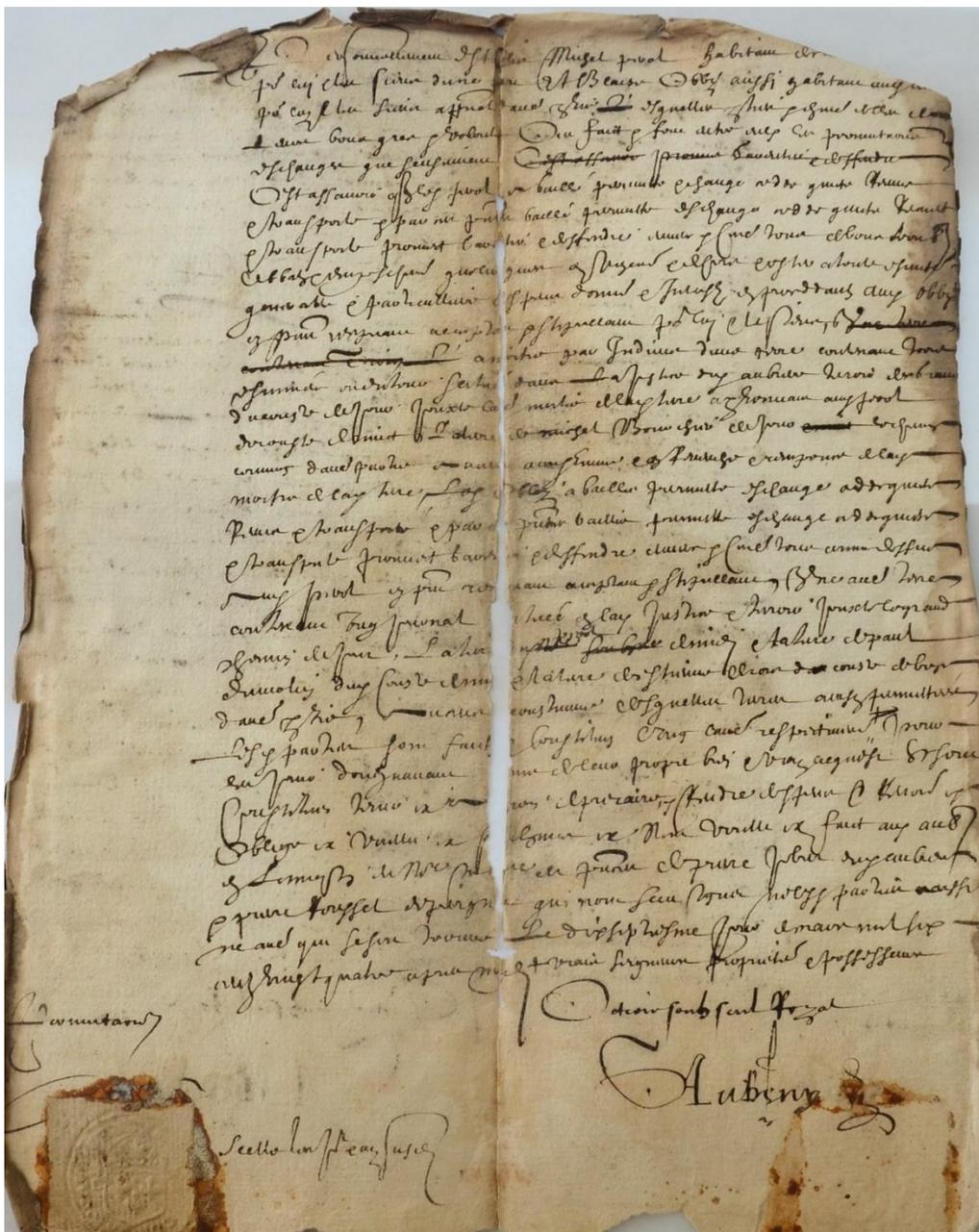
1624-01-21_Acquisition par Jehan Fosson de Pierre Jobert

Acquisition du 21 janvier 1624. Pierre Jobier (sic), de ce lieu d'Aubière, a vendu à Jehan Fosson, fils à feu Jacques, habitant audit lieu, trois éminées de terre situées dans la justice dudit Aubière et au terroir de devant Mallemousche, jouxte la vigne de Claude Bellard d'une part, la vigne des hoirs de feu noble André Delaire d'autre, et la vigne de François Tisseranges d'autre partie, au cens d'une demi-coupée froment due au seigneur dudit Aubière, et quitte d'arrérages jusque hui. Cette présente vente faite moyennant la somme de trente livres tournois...

Fait audit Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Jehan Thévenon et Guillaume Gioux dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni le vendeur aussi, et Gilbert Aubeny, praticien audit lieu, qui a signé, le 21^{ème} janvier 1624 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 - A.D. 63).

1624-03-17_Acquisition par Pierre Roussel de Pierre Jobert

Acquisition du 17 mars 1624. Pierre Jobert, habitant du lieu d'Aubière, a vendu à Pierre Roussel, laboureur de Pérignat près Sarliève, une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière au terroir des Gravins, sive du Malpart, jouxte le Grand Chemin français allant de Montferrand à Yssoire d'une part, la terre d'Annet Vaury de midi d'autre, et la terre d'Anthoine Brolly par sa femme de bize, et la terre des hoirs d'Estienne Mallet de jour d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Cette vente faite moyennant la somme de vingt et une livres tournois, laquelle ledit acquéreur promet de payer dans quatre ans prochains à compter d'hui et jusqu'à la rente à raison de douze deniers pour livre chacun an à commencer par la fête de Saint-Jehan Baptiste, jusqu'à la fin des quatre années... Fait audit Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Gilbert Aubeny, praticien audit lieu soussigné, et Michel Pérol et Blaise Obby dudit lieu, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 17^{ème} mars 1624 après midi (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 - A.D. 63).



1624-10-02_Acquisition par M^e Anthoine Gasquet de François Arnaud

Acquisition du 2 octobre 1624. François Arnaud, laboureur d'Aubière, et François Jallat, son gendre dudit lieu, ont vendu à honorable homme M^e Anthoine Gasquet, praticien de Clermont, une terre de cinq quartellées, située dans la justice dudit Aubière au terroir du Sezot, juxte la terre de noble Me Jehan Delaire d'une part, la terre d'Hugues Dumolin d'autre, le chemin allant à Clermont d'autre, et la terre de Balthazard Brassier par sa femme d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de soixante-quinze livres tournois...
Fait à Aubière en la maison dudit notaire en présence de M^e Guillaume Advingut, greffier à Clermont, et Gilbert Aubeny, praticien audit Aubière, soussignés avec ledit Gasquet, et lesdits vendeurs n'ont su signer le second jour d'octobre 1624 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39).

1624-11-11_Acquisition par Jehanne Couhade de George Roussel

Acquisition du 11 novembre 1624. George Roussel, laboureur d'Aubière, a vendu à Jehanne Cohade, femme à Anthoine Beney, d'Aubière, deux œuvres de vigne à les prendre d'une vigne de huit œuvres du côté de nuit, située dans la justice dudit Aubière, et au terroir de las Plantadas, joignant lesdites deux vignes, juxte la vigne de Martin Salligaye de nuit, le reste de la vigne dudit vendeur du côté de jour, et la vigne de Guillaume Disseranges de bize, et les chalmes vacantes du côté de midi, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-trois livres dix sols tournois...
Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Guillaume Mallet et Anthoine Mallet dudit Aubière, qui n'ont su signer ni lesdites parties, et Gilbert Aubeny soussigné, le onzième jour de novembre 1624 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39).

1624-11-24_Acquisition par Anthoine de Laboissière de Jacques Chastanier

Acquisition du 24 novembre 1624. Jacques Chastanier, laboureur d'Aubière, et Marguerite Mazerolles sa femme séparée de biens d'avec lui, et en tant qu'épouse, procédant sous son autorité, ont vendu à honorable homme Me Anthoine Delaboissière, de Clermont, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Peyreyre, juxte le chemin commun d'une part, la vigne de Pierre Martin par sa femme de jour, la vigne de Pierre Chabrier par sa femme de bize, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de vingt-six livres tournois... Cité Anthoine Vedel, gendre des vendeurs.
Fait à Aubière en la maison desdits Chastanier et Mazerolles, en présence d'Estienne Aureilhe d'Aubière, qui n'a su signer ni lesdits vendeurs et Vedel aussi, et de Benoid Goubellin, de Ligier Chabosi, sergent d'Aubière soussigné, le 24^{ème} jour de novembre 1624 avant midi (Me Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 – A.D. 63).

1624-12-06_Acquisition par Pierre Jobert de François et Jehan Baille

Acquisition du 6 décembre 1624. François Baille et Jehan Baille, son fils, laboureurs d'Aubière, ont vendu à Pierre Jobert d'Aubière, une éminée de terre, située dans la justice d'Aubière, et au terroir du Chambon, juxte la terre de François et Guillaume Disseranges frères, d'une part, et la terre de François Ribeyre de jour, la terre de Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, de midi, et la terre dudit François Baille de bize, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de dix-huit livres dix sols tournois...
Fait et passé audit Aubière maison du notaire soussigné, en présence de vénérable personne Mre martin Deperes, curé de Pérignat, et de Pierre Dégironde dudit Aubière,

soussignés, et lesdites parties n'ont su signer, le 6^{ème} jour de décembre 1624 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 – A.D. 63).

1624-12-15_Acquisition par Laurens Blancher de Martin Sauty

Acquisition du 15 décembre 1624. Martin Sauty, Daulphine Rousselle sa femme, et Jehan Sauty leur fils, de ce lieu d'Aubière, ont vendu à Lauren Blancher, thalleur d'habits, de Chanonat, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice de La Roche et au terroir d'Aubuge [*dau buge = du buge*], jouxte la vigne d'Anthoine Barge dit Cornillion de jour, la vigne d'Anthoine Barge dit Callabry de midi, et la vigne de Jehan Rousselle d'autre, et la vigne de Laurens Giry par sa femme d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Cette vente faite moyennant la somme de quarante-cinq livres tournois...

Fait audit Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Me Pierre Tourgon maréchal audit lieu, Blaize Rancon, qui n'ont su signer ni lesdits vendeurs aussi, et Gilbert Aubeny soussigné, le 15^{ème} jour de décembre 1624 après midi (Me Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 – A.D. 63).

1624-12-17_Acquisition par François Noellet de Blaise Mallet

Acquisition du 17 décembre 1624. Blaise Mallet, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à vénérable personne Mre François Noellet, curé de ce lieu d'Aubière, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne dudit acquéreur de bize, la vigne de Michel Ranvier de nuit, et la vigne de Me Anthoine Gasquet de midi d'autre partie ; quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de trente livres tournois (par le moyen de plusieurs obligations et autres bonnes monnaies)...

Fait à Aubière dans la maison dudit notaire soussigné, en présence de Pierre Dégironde et Gilbert Aubeny dudit Aubière, qui ont signé avec ledit acquéreur, et ledit vendeur n'a su signer, le 17^{ème} jour de décembre 1624 après midi (Me Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 – A.D. 63).

1624-12-18_Acquisition par Anthoine de Laboissière de Guillaume Disseranges

Acquisition du 18 décembre 1624. Guillaume Disseranges, fils à feu François, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à M^e Anthoine Delaboissière, deux œuvres de vigne, situées au terroir de la Bade, justice d'Aubière, jouxte la vigne dudit acquéreur d'une part à midi, la vigne de Claude Jeuneshommes de nuit, la vigne dudit vendeur, ledict commun entre deux du côté de bize, et la vigne de François Disseranges de jour, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de six livres tournois...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence d'Anthoine Dégironde dudit Aubière, qui n'a su signer, ni ledit vendeur aussi, et Gilbert Aubeny, praticien audit lieu soussigné avec ledit acquéreur, le 18^{ème} jour de décembre 1624 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 39 – A.D. 63).

1625-11-17_Acquisition par Blaise Chossidon d'Anthonia Charrier

Acquisition du 17 novembre 1625. Anthonia Charrier, veuve de feu Martin Domas, de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaise Chossidon, d'Aubière, une vigne d'une demi-œuvre avec ses arbres et appartenances, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la vigne de Jacques Vaissas d'une part, la vigne dudit acquéreur de nuit, la vigne de Guillaume Mallet de jour, et la vigne de Guillaume Mazen de midi d'autre partie, au cens

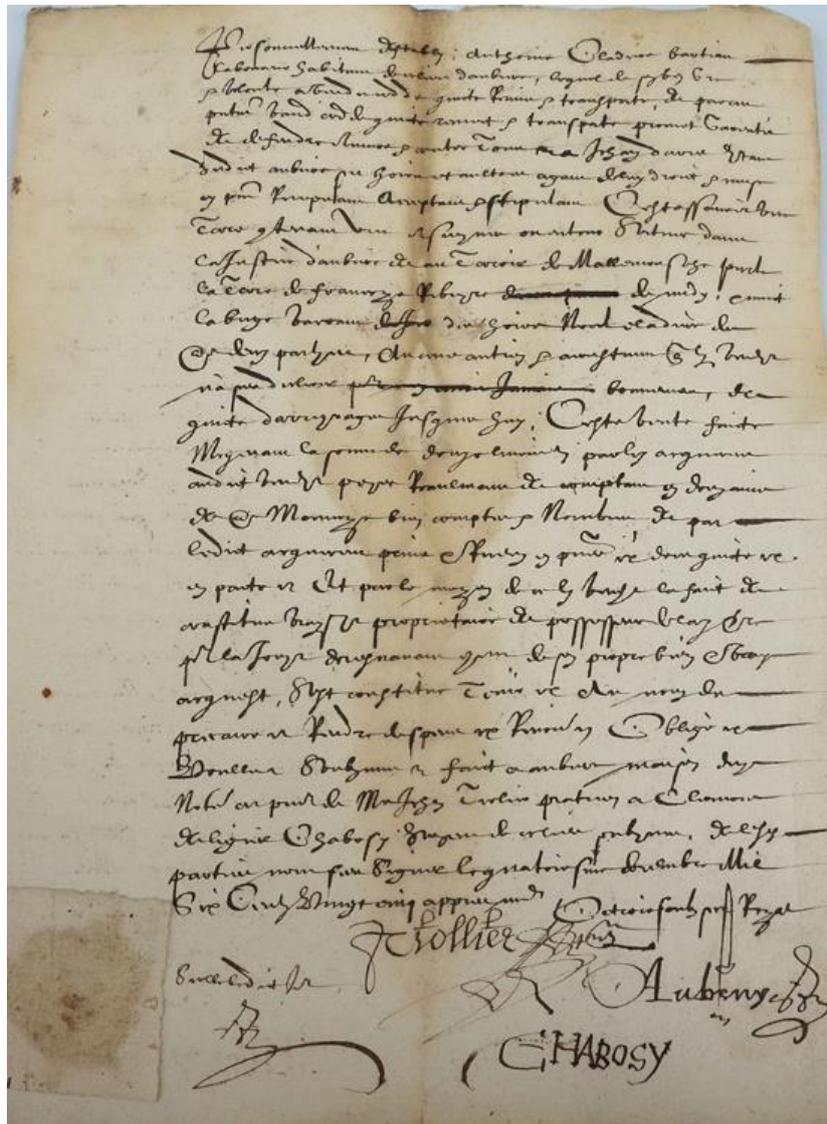
accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de dix livres tournois...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de Guillaume Solier dudit lieu qui n'a su signer, ni lesdites parties aussi, et honorable homme Maurice Grenye, marchand de Montferrand soussigné, le 17^{ème} jour de novembre 1625 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 40 - A.D. 63).

1625-12-04_Acquisition par Jehan Decors d'Anthoine Cladière bartiau

Acquisition du 4 décembre 1625. Anthoine Cladière bartiau, laboureur d'Aubière, a vendu à Jehan Decors, d'Aubière, une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, jouxte la terre de François Ribeyre de midi et nuit, la bugue vacante des hoirs de Noël Cladière de deux autres parties, au cens ancien et accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de douze livres tournois...

Fait à Aubière maison dudit notaire, en présence de Me Jehan Tiolier, praticien à Clermont, et Ligier Chabosy, sergent de ce lieu soussigné, et lesdites parties n'ont su signer, le quatrième décembre 1625 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 40 - A.D. 63).



1625-12-20_Acquisition par Pierre Tourgon de Jehan Bosse jallau

Acquisition du 20 décembre 1625. Jehan Bosse jallau d'Aubière, a vendu à Me Pierre Tourgon, maréchal dudit Aubière, un petit verger planté d'arbres francs et autres, d'une quartonnée, situé dans la justice d'Aubière, et au terroir de la Bade sive de la Font de Saint-Martin, jouxte le chemin d'une part, le verger de Guillaume Pignol de jour, la terre des hoirs de François Montel de nuit et la viguerie de la Charité dudit Aubière et dudit acquéreur de midi, quitte de tous cens et charges quelconques. Cette vente faite moyennant la somme de trente-trois livres dix sols, par deux obligations...

Fait et passé audit Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Paul Dumolin dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdites parties aussi, et Gilbert Aubeny soussigné, le 20^{ème} jour de décembre 1625 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 40 – A.D. 63).

1625-12-27_Acquisition par Pierre Tourgon de George Moynade

Acquisition du 27 décembre 1625. George Moynade, laboureur d'Aubière, a vendu à M^e Pierre Tourgon, maréchal dudit Aubière, Une vigne de trois œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, jouxte la vigne des hoirs de Me Charles Dupuy de midi et nuit, la vigne des hoirs de François Chavaignac et de Claude Bellard de jour, et la cerizaie de Michel Disseranges, un chezal entre deux, de bize, au cens accoutumé, quitte d'arrérages jusque huy. Cette vente faite moyennant la somme de soixante-quatre livres trois sols...

Fait à Aubière en la maison dudit notaire, en présence de François Jallat dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdites parties aussi, et Gilbert Aubeny, praticien audit Aubière soussigné, le 27^{ème} jour de décembre 1625 avant midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 40 – A.D. 63).

1625-12-29_Acquisition par Blaise Rameyn de Martin Salligaye

Acquisition du 29 décembre 1625. Martin Salligaye, laboureur de ce lieu d'Aubière, a vendu à Blaise Rameyn, dudit Aubière, un cuvage couvert de tuiles, qui avait été acquis par ledit Salligaye de Gilbert Jallud, par contrat du 7^{ème} octobre 1622, reçu par Crozat, notaire royal à Clermont, ledit cuvage situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chateau, jouxte la maison des hoirs de Guillaume Robin, à présent tenue par Guillaume Disseranges, de midi, la rue publique de nuit, le jardin d'Anthoine Noellet de bize, et une autre rue publique de jour, au cens accoutumé. Ladite vente faite moyennant la somme de vingt-quatre livres tournois... Témoins : Blaise Chossidon dudit Aubière qui n'a su signer ni les parties aussi, et Gilbert Aubeny soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 40 - A.D. 63).



Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Dictionnaire du monde rural de Marcel Lachiver.

© Actes transcrits et photographiés par Pierre Bourcheix, 2024